ADATA
SASU au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE sous le numéro 851 419 804,
dont le siège social est situé : 4 RUE DU CAMP D'ATTILA 51600 LA CHEPPE

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le quinze avril,
à quatorze heures,

Au siège social,

Monsieur Arnaud BELLIARD, demeurant 4 RUE DU CAMP D'ATTILA 51600 LA CHEPPE

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 euros chacune émises par la société ADATA,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Arnaud BELLIARD.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Arnaud BELLIARD, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

4 RUE DU CAMP D'ATTILA
51600 LA CHEPPE

Nouvelle adresse :

7 RUE MARIE CURIE
51460 COURTISOLS.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 7 RUE MARIE CURIE 51460 COURTISOLS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième résolution

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Arnaud BELLIARD

Zone de signature
Signé par Arnaud BELLIARD
Le 10/06/2025
ID: tx_xzxPlAr02Yq8
Signed with
Universign